



2018 DEVE 54 Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris est une ville leader dans la lutte contre le dérèglement climatique. Dès 2007, la Ville a adopté à l'unanimité un Plan Climat ambitieux avec des objectifs forts : réduire de 25% les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie et porter à 25% la part des énergies renouvelables et de récupération entre 2004 et 2020. Actualisé en 2012, puis complété notamment par une Stratégie d'Adaptation adoptée en 2015, le Plan Climat de Paris illustre le volontarisme de la Ville en faveur du climat, régulièrement salué à l'international et encore récemment par le C40 et le WWF.

En novembre 2017, vous avez unanimement adopté le projet de Nouveau Plan Climat Air Energie de Paris portant l'ambition de dessiner une ville **neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050** conformément aux engagements pris à l'occasion de la COP 21. Ce document fait la démonstration du rôle moteur de Paris et des villes dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et constitue dès à présent une référence pour les autres villes du C40 souhaitant développer leurs propres Plans Climat dans le cadre de « Deadline 2020 ». Il répond aussi aux nouvelles obligations légales de la loi de transition énergétique, intégrant officiellement le volet Air.

Les objectifs et actions du Nouveau Plan Climat de Paris sont organisés autour de trois grandes temporalités :

- **Des actions d'accélération d'ici à 2020**, pour assurer la réalisation des objectifs du Plan Climat actuel et répondre à l'urgence de la transition énergétique,
- **Un Plan d'action à 2030**, pour se donner une feuille de route opérationnelle, mesurable et atteignable,
- **Une vision de Paris en 2050**, pour tracer la voie vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Climat, une première version du projet a donné lieu à une évaluation environnementale, réalisée par le bureau d'étude Soderco-H3C, transmise aux services de la Mission Régionale d'Autorité environnementale d'Île-de-France le 12 septembre 2017. Cette dernière a statué le 11 décembre 2017 sur la qualité de l'évaluation et la prise en compte de l'environnement par le projet de Plan. La majorité des observations et recommandations avait déjà été intégrée au projet de plan présenté au Conseil de Paris en novembre 2017, en particulier concernant la définition technique des actions prévues.

Entre le 14 décembre 2017 et le 4 février 2018, le projet de nouveau Plan Climat a fait l'objet d'une **consultation publique** permettant de recueillir les avis des citoyens ainsi que ceux de la Métropole, de la Région et de l'État. Plus de 900 participations ont été recueillies, dont la grande majorité (65%) souligne que les actions du nouveau plan répondent de manière très satisfaisante à l'urgence climatique. Les participants ont identifié trois thématiques prioritaires : alimentation durable, sobriété énergétique et adaptation du territoire. Les actions mises en avant ont été : recycler et valoriser 100% des déchets, disposer de transports publics propres en 2025, atteindre 90% d'alimentation durable, rénover les équipements publics, faire de Paris une capitale 100% cyclable ou encore atteindre 40% de surfaces

perméables et végétales. Plus de 300 propositions libres ont été reçues, dont un avis du Conseil Parisien de la Jeunesse joint en annexe. Parmi les nouvelles propositions, il est proposé de retenir les actions suivantes :

- Un contrôle renforcé de la limitation de l'éclairage nocturne des bâtiments tertiaires, (p.29)
- Un plaidoyer pour étendre les possibilités de correspondance du ticket t+ entre tram, bus, métro et RER pour encourager le report modal des déplacements occasionnels vers les transports en commun, (p.22)
- L'ajout d'une référence aux meilleurs standards de performance pour la rénovation thermique et la construction de bâtiments via une labellisation (p.28)
- L'étude de la mise en place d'une plateforme de dons alimentaires des particuliers aux personnes les plus fragiles (p.63)

L'annexe technique précise le détail de la consultation publique.

Le projet de Plan Climat Air Energie de la Métropole du Grand Paris arrêté par le Conseil Métropolitain du 8 décembre 2017 prévoit plusieurs actions opérationnelles, qui constituent autant d'opportunités de coopération entre la Métropole et la Ville de Paris pour concrétiser la trajectoire ambitieuse de la neutralité carbone.

Par délibération en date du 2 février 2018, le Conseil Métropolitain a rendu son avis sur le Nouveau Plan Climat de Paris, il :

- salue l'ambition du Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris, qui par ses objectifs et ses actions, contribue à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine ;
- prend acte de la contribution de la Ville de Paris au Plan Climat Métropolitain, contribution dont le contenu est convergent avec le plan d'actions métropolitain qu'elle a contribué à alimenter ;
- confirme l'engagement de la Métropole du Grand Paris pour soutenir et accompagner les initiatives prises par les collectivités de son territoire dont la Ville de Paris pour mettre en œuvre concrètement l'Accord de Paris (innovation, expérimentation...) ;
- souligne la nécessité d'une valorisation à l'échelle nationale et internationale des actions menées en ces domaines par la Métropole et les collectivités du Grand Paris ;
- propose à la Ville de Paris de participer au dispositif métropolitain de suivi de la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Métropolitain et Territoriaux, et de partage des données.

Le Nouveau Plan Climat de Paris est jugé compatible avec le Plan Climat Air Energie de la Métropole. La Métropole a également souhaité participer au comité de suivi élargi du Nouveau Plan Climat parisien (p.71) et prendre part à l'étude préalable au lancement d'une plateforme locale de compensation carbone (p.78). Des ajouts ont été effectués en ce sens dans le texte du Nouveau Plan Climat soumis à votre examen.

Vers la neutralité carbone de Paris

La « *neutralité carbone* » constitue l'un des objectifs de l'Accord de Paris, condition *sine qua non* à atteindre le plus rapidement possible pour rester sous le seuil des +2°C de réchauffement climatique au niveau mondial, voire +1.5°C d'ici à 2100. La neutralité carbone implique d'atteindre zéro net d'émission de gaz à effet de serre – soit la différence entre les émissions résiduelles incompressibles et les émissions absorbées ou évitées par des mécanismes de compensation carbone. Si l'objectif de neutralité carbone est reconnu par la communauté internationale et scientifique, sa définition précise et appliquée par les acteurs (étatiques ou non étatiques) est encore peu documentée.

Dans ce contexte, Paris a rejoint le groupe précurseur des villes « 1.5°C » du C40 et **propose une définition ambitieuse et pionnière de la neutralité carbone des villes**, incluant une double lecture :

- **Diminuer de 100% les émissions intra-muros** (à savoir les émissions directes, qui correspondent aux grands domaines de compétences de la Ville – résidentiel/tertiaire, industrie, transports, déchets) soit un **zéro émission à Paris d’ici 2050**.
- **Favoriser la réduction de 80% de l’empreinte carbone du territoire parisien** d’ici 2050 (qui intègre également les sources d’émissions indirectes comme les déplacements en avion des Parisien.ne.s ou les produits fabriqués ailleurs mais consommés sur le territoire parisien) et engager l’ensemble des acteurs du territoire à compenser les émissions résiduelles (soit 20% des émissions globales actuelles) pour atteindre le zéro carbone net du territoire parisien.

L’atteinte de la neutralité carbone de Paris suppose deux conditions préalables : **réduire de 50% la consommation énergétique de Paris et consommer 100% d’énergies renouvelables en 2050**.

Le Nouveau Plan Climat définit des objectifs opérationnels à 2030 :

- **Réduire de 50% les émissions locales de gaz à effet de serre** par rapport à 2004,
- **Favoriser la réduction de 40% de l’empreinte carbone du territoire** par rapport à 2004,
- **Réduire de 35% la consommation d’énergie** sur le territoire par rapport à 2004,
- **Se doter de 45% d’énergies renouvelables dans la consommation dont 10% produites localement,**
- **Respecter les recommandations de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour la qualité de l’air,**
- **Garantir un cadre de vie agréable et adapté au climat pour tou.te.s les Parisien.ne.s.**

Ces grands objectifs sont déclinés par secteurs et adossés à un ensemble de mesures concrètes bâties sur les contributions recueillies lors de la concertation, à l’occasion des ateliers menés avec les acteurs du territoire et reprenant l’ensemble des réflexions menées par la Ville.

S’approvisionner à 100% en énergies renouvelables d’ici 2050

La neutralité carbone implique un recours aux énergies renouvelables car celles-ci n’engendrent, localement, aucune émission de gaz à effet de serre. La division par deux des consommations en énergie permettra de couvrir les besoins restants avec les énergies renouvelables et de récupération. Pour faire de Paris un territoire 100% énergies renouvelables en 2050, dont 20% de production locale et approvisionné par des réseaux d’électricité, de gaz, de chaleur et de froid 100% renouvelables, le Nouveau Plan Climat de Paris défend l’idée d’**un droit à l’énergie propre pour tous**, déclinée par les actions suivantes :

Réseaux et stratégie énergétiques : les réseaux énergétiques demeureront les principaux pourvoyeurs d’énergies renouvelables pour les villes et pour Paris. C’est pourquoi il est nécessaire, à l’aube des renouvellements de toutes les concessions énergétiques, de :

- élaborer un **schéma directeur des réseaux énergétiques** de Paris en commençant par les réseaux de la chaleur et du froid en 2018 puis en intégrant ensuite l’électricité et le gaz.
- **définir des objectifs contraignants de part d’énergies renouvelables dans le mix acheminé par ces 4 réseaux et les inscrire** dans les futurs contrats à l’occasion des prochains renouvellements des 4 concessions de distributions d’énergie à Paris et en profiter pour **renforcer la gouvernance locale de l’énergie et plaider pour la décentralisation de l’énergie**.
- d’ici 2020, se doter d’**un service public de la donnée énergétique**, porté par l’Agence Parisienne du Climat, en vue de mettre les nouvelles possibilités offertes par la révolution numérique au service de l’intérêt général et de la transition énergétique : gratuité d’accès à leurs données pour les usagers, aide à la maîtrise des consommations d’énergie et au pilotage des réseaux énergétiques, support des politiques publiques.

- développer **de nouveaux partenariats urbain-rural autour des énergies renouvelables**, par exemple en étudiant dès 2018 l'opportunité de créer **un opérateur coopératif de fourniture d'énergies renouvelables entre territoires** afin de créer un lien direct entre territoires producteurs et territoires consommateurs.

Paris, ville patrimoniale, ville renouvelable : il est indispensable de continuer à soutenir les filières renouvelables à Paris (la trajectoire 100% renouvelables suppose par exemple que 20% des toits parisiens soient équipés de panneaux solaires en 2050), ce qui nécessite de lever les blocages existants liés à une interprétation stricte des règles de protection du paysage et du patrimoine. Plusieurs projets sont en cours de développement dont certains pourraient aboutir avant 2020 :

- Installation de centrales solaires dans le parc floral (5 000 à 10 000 m²)
- Récupération de chaleur des égouts autour de la mairie du 11^e arrondissement
- Géothermie pour le chauffage des serres du Centre de Production Horticole de Rungis
- Promotion des coopératives citoyennes pour produire des énergies renouvelables.

Diviser par deux la consommation énergétique de Paris d'ici 2050

Pour réduire de moitié la consommation énergétique de son territoire, la Ville de Paris travaillera en priorité à la rénovation des logements et à la réduction des transports les plus carbonés.

Sachant que 85% de la consommation énergétique de Paris est due aux bâtiments résidentiels et tertiaires et que 95% des immeubles de 2050 sont déjà construits, **le défi majeur des trente prochaines années est la rénovation énergétique de 110 000 immeubles parisiens (soit 1 million de logements et 50 millions de m² tertiaires)**. C'est une opportunité d'innovation économique, industrielle, sociale et réglementaire importante. Ce chantier devra être soutenu par l'alignement des politiques publiques nationales, régionales et métropolitaines, et la mobilisation des initiatives privées, des propriétaires à l'ensemble de la filière professionnelle de la rénovation.

Logement social : depuis 2008, dans le cadre du Plan Climat, les bailleurs sociaux s'engagent à rénover 4 500 logements sociaux chaque année avec un gain minimum de 30% en énergie. Il est proposé d'accélérer le mouvement en fixant de nouveaux objectifs comme suit :

- Dès 2018, la Ville continuera à financer la rénovation de **4 500 logements** par an en portant l'objectif de gain moyen à **60%**.
- À partir de 2020, passer à **5 000 logements** sociaux rénovés chaque année avec 60% de gain moyen, ce qui nécessitera notamment que les capacités d'investissement des bailleurs soient garanties par l'État.

Résidentiel et Tertiaire privé : 110 000 bâtiments doivent être rénovés d'ici 2050. L'ampleur de ce chantier ne peut passer que par la mobilisation de l'ensemble des leviers réglementaires, incitatifs, opérationnels et financiers à disposition des pouvoirs publics. **Une obligation effective de rénovation au niveau basse consommation devra être mise en place par l'État**. La Ville de Paris demandera et soutiendra cette évolution, ainsi que la mise en place de moyens adaptés tels que la mise en œuvre d'une véritable stratégie nationale, de réglementations, ou encore de dispositifs de financement. Les politiques parisiennes devront également continuer à inciter et accompagner la rénovation thermique, il est proposé notamment :

- D'ancrer et de renforcer l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique, notamment par l'Agence Parisienne du Climat et le programme Eco-rénovons Paris.
- À partir de 2018, en lien avec la démarche Eco-rénovons Paris, d'expérimenter un dispositif permettant de mutualiser les projets de rénovation énergétique (études, financement, travaux)

entre plusieurs immeubles privés et/ou publics en créant une dynamique de « **zones de rénovation concertée** » (des premières cibles ont été identifiées dans les 13^e, 18^e et 19^e arrondissements).

- D'établir un programme d'accompagnement des travaux de rénovation spécifique au petit tertiaire (commerces, artisans) après 2020.
- De renforcer le soutien de la Ville au développement du **tiers-financement** qui constitue une offre d'accompagnement global à la rénovation énergétique des copropriétés. La Ville poursuivra son implication active au sein de la Société d'économie mixte (SEM) Energies Positif en envisageant de participer à sa recapitalisation à partir de 2018, en lien avec le soutien de la Région Ile de France aux projets de l'Agence Parisienne du Climat.
- D'ici 2020, établir un **pacte territorial de lutte contre la précarité énergétique** en partenariat avec les acteurs du territoire, avec pour objectif de réduire la précarité énergétique de 20%.

Bâtiments municipaux : pour rendre notre administration exemplaire et répondre à nos engagements et obligations nationaux, il est proposé :

- D'ici 2020, de rénover 60 écoles supplémentaires pour atteindre 300 écoles rénovées en 2020, en portant l'objectif de gain énergétique à 40% minimum.
- Au-delà, de réduire les consommations énergétiques de l'ensemble du parc de la Ville de 40% en 2030, en engageant un programme pluriannuel de rénovation des bâtiments municipaux les plus énergivores parmi lesquels 300 écoles, 40 collèges et 15 piscines. À l'horizon 2050, les objectifs de réduction des consommations énergétiques seront progressivement portés à 60%.

Urbanisme : pendant 10 ans les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ont été l'avant-garde du Plan Climat, elles ont permis de tester des solutions innovantes qui ont pu être reprises sur l'ensemble du territoire. Récemment, l'adoption de l'article 15 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par la Ville de Paris a permis de fixer une réglementation thermique et des objectifs de performance environnementale plus ambitieux à Paris qu'au niveau national. Dans cet esprit, il est proposé :

- Dès 2018, de faire de **Saint-Vincent de Paul la première ZAC à objectif neutre en carbone et résiliente**.
- De renforcer les objectifs en matière de performances énergétiques et d'énergies renouvelables dans le **PLU**. A partir de 2020, seront ainsi étudiées des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la thématique Energie-Climat.
- De réaliser avant 2020 un **système d'information géographique (SIG) en trois dimensions** dans le cadre de la démarche « Paris 3D » qui sera un support d'outils de concertation et de co-construction de projets urbains et d'étudier la faisabilité d'y intégrer des données sur les réseaux et l'ensemble des flux (énergie, eau, matière) ainsi que les modélisations numériques de bâtiments et d'ouvrages.
- D'initier et de faire émerger les nouveaux métiers de facilitateur et **d'éco-gestionnaire de quartier**.

Mobilités : depuis 2001, sous l'effet d'une politique volontariste en faveur des transports en commun, partagés et propres, et de la réduction de la place de l'automobile, les émissions de gaz à effet de serre des déplacements à Paris ont fortement chuté (-40% en 10 ans). Cela conforte notre capacité à atteindre des réductions massives des émissions dans ce secteur. Il reste un enjeu important : permettre aux Parisiens et Franciliens de disposer d'une mobilité propre, partagée et choisie. Pour cela, en complément des nombreuses actions en cours dans ce domaine, il est proposé notamment :

- D'adopter un objectif « **zéro véhicule diesel en 2024 et zéro véhicule essence à Paris en 2030** ».

- D'ici 2020, d'abaisser la vitesse de circulation dans tout Paris, **30 km/h maximum hors grands axes pour un Paris 100% cyclable.**
- De **préparer la transformation du boulevard périphérique** suivant la réflexion menée en partenariat avec le Forum Métropolitain du Grand Paris qui lancera une consultation internationale proposant des scénarios de transformations des autoroutes métropolitaines.
- De se fixer l'objectif de disposer de **transports en commun décarbonés d'ici 2025** grâce à l'extension de la mise en place de **lignes à haut niveau de service (LHNS – bus électriques)** ou encore à la mise en place d'un **service de navettes fluviales à motorisation propre** pour le transport de passagers à horizon 2030.
- De soutenir de nouveaux services à vélo et d'introduire l'apprentissage du vélo en ville pour les petits Parisiens avant la fin de l'école primaire.

Transport de marchandises : La Ville de Paris travaille depuis plusieurs années à la mise en place d'une logistique urbaine structurée, durable et coordonnée, comportant des infrastructures multimodales au cœur de la ville, de manière à concilier dynamisme économique, préservation de la qualité de l'air et cadre de vie des Parisiens. Pour poursuivre cette dynamique, il est notamment proposé :

- De construire progressivement d'ici 2030 de nouvelles plateformes logistiques multimodales à interconnexions automatisées dans Paris et d'établir une gouvernance de la logistique urbaine adaptée au territoire, en collaboration avec la Région Ile de France, la Métropole du Grand Paris et les départements franciliens, favorisant ainsi l'émergence d'autres plateformes de logistique multimodales.
- De créer un réseau d'espaces logistiques en cœur de ville à travers le développement de nouveaux Espaces Logistiques Urbains (ELU) d'ici 2030.
- De développer le fret fluvial en partenariat avec Voies Navigables de France, les communes riveraines des canaux et HAROPA et de plaider auprès de l'Etat en faveur d'un fret bas-carbone visant notamment le développement des technologies de motorisations propres pour les péniches.

Déchets : dès 2006, la Ville initiait son premier Plan de Prévention des Déchets (PPD) sensibilisant les Parisiens au tri et à la réduction des déchets. Résultat, entre 2006 et 2016, la poubelle s'allégeait de 70 kg par Parisien. En 2017, dans la continuité de sa démarche volontariste, la Ville de Paris a lancé un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui renforce les actions menées pour réduire les déchets de 10% entre 2010 et 2020. Elle a également adopté son premier Plan Économie Circulaire qui fixe une feuille de route opérationnelle en faveur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation, dans le domaine de l'aménagement, la construction, la commande publique et la consommation responsable. Dans la logique réduire, réemployer, recycler et valoriser, il est notamment proposé :

● **D'inciter tous les chantiers à s'engager dans une logique d'économie circulaire pour atteindre 50% de chantiers « zéro déchet enfoui » en 2030 et 100% en 2050.**

- De généraliser les dispositifs de tri sur tout l'espace public, dont les dispositifs Trilib', avec l'objectif d'engager la pose de 1 000 stations de tri dans Paris en 2020.
- D'engager la généralisation de la collecte des déchets alimentaires d'ici 2020.

Alimentation : la Ville participe au développement de filières agroalimentaires durables et vise à renforcer son autonomie alimentaire, à travers le développement de circuits courts et la sensibilisation des consommateurs aux métiers des agriculteurs et aux techniques de production. Adopter un régime bas-carbone à Paris signifie à la fois amplifier la tendance parisienne de recours à une alimentation qualitative et moins carbonée et permettre à tous d'avoir accès à ce régime ayant peu d'impact sur l'environnement

et le climat mais également ayant l'avantage d'être sain, frais, équilibré et financièrement abordable. Pour amplifier les atouts du système alimentaire parisien et en réduire les vulnérabilités, il est notamment proposé :

- D'atteindre en 2030 l'objectif de 50% d'aliments consommés à Paris issus de denrées agricoles du bassin parisien et 75% en 2050.
- De fixer pour la restauration collective de la Ville une réduction de 50% de la part carnée des repas d'ici 2030 et une augmentation à 90% de la part d'alimentation durable (biologique, label rouge et pêche durable).
- D'inviter les restaurateurs à développer l'offre en plats végétariens en poursuivant l'objectif qu'un plat végétarien complet soit proposé à la carte des restaurants parisiens à l'image de ce que la Ville a mis en place dans ses propres restaurants collectifs municipaux.

Améliorer sensiblement la qualité de l'air en renforçant et en étendant les politiques existantes

L'amélioration de la qualité de l'air est une priorité municipale. Les polluants atmosphériques ont des sources multiples et variables géographiquement : transports (véhicules), résidentiel (chauffage bois et fioul), industrie (chantiers de construction) ou encore agriculture (engrais, pesticides). Pour répondre aux multiples enjeux de la qualité de l'air, et intégrer officiellement cette nouvelle composante dans le cadre du Plan Climat Air Energie, il est proposé notamment de retenir les axes de travail suivants :

- Plaider auprès de la Métropole du Grand Paris (MGP) pour étendre la **Zone de Circulation Restreinte au niveau métropolitain** en conformité avec la démarche **Villes Respirables**.
- Lancer une réflexion d'ici 2020, en collaboration avec la MGP, pour soutenir la création d'un **fonds Air/Bois** à destination des particuliers pour accompagner le renouvellement des équipements par l'installation d'appareils de chauffage au bois à haute performance et la transformation des cheminées à foyers ouverts en foyers fermés avec pose de filtres.
- Améliorer l'information et les messages de prévention sur la pollution de l'air intérieur, vis-à-vis des Parisiens et sensibiliser les professionnels du bâtiment à travers l'APC.
- Initier un travail, en lien avec la RATP, Ile de France mobilités, la SNCF et les constructeurs de matériels roulants, afin d'améliorer la qualité de l'air dans les transports en commun.
- D'ici 2024, offrir des espaces de respiration aux Parisiens et visiteurs dans la totalité des arrondissements de Paris, tous les dimanches et jours fériés, dans le cadre du dispositif Paris Respire.
- Communiquer auprès des Parisiens pour les inciter à remplacer les systèmes de chauffage central alimentés au fioul, avec l'objectif que **d'ici 2030**, l'ensemble des chaudières aient été converties à des modes d'alimentation moins émetteurs de gaz à effet de serre et moins polluants pour l'air.
- D'ici 2030, **soutenir le développement de l'agriculture d'origine biologique à l'échelle du bassin parisien** dans le cadre de la future stratégie alimentaire du territoire parisien en vue de contribuer à réduire la pollution de l'air due à la propagation des pesticides.

La mobilisation de tous et de toutes

75% de l'empreinte carbone de Paris est d'origine privée (citoyens et acteurs économiques). L'atteinte de la neutralité carbone du territoire passe par un changement culturel global qu'il est nécessaire d'accompagner en impliquant l'ensemble de la communauté parisienne dans le nouveau Plan Climat. Pour cela, il est proposé notamment de :

- Dès 2018, renforcer **le dispositif Paris Action Climat, à destination des acteurs économiques et institutionnels du territoire**. Réunissant près de 50 grandes entreprises et 7 communautés

d'acteurs économiques (santé, culture, tourisme, sport, etc.), cet outil d'engagement donne aux parties prenantes l'opportunité de participer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat.

- A partir de 2018, lancer **une grande campagne de communication à l'échelle du territoire parisien pour inciter les changements de comportements** et répondre à une attente très forte des citoyens qui appellent à davantage d'information sur les enjeux du climat, la politique de la Ville et les actions concrètes des citoyens pour participer aux solutions.
- D'ici 2020, développer et pérenniser **une gouvernance citoyenne pour le nouveau Plan Climat** pour impliquer les Parisiens dans les décisions liées aux politiques climatiques de la Ville, notamment au travers d'un conseil citoyen digital, outil de gouvernance inédit.
- En 2024, **tirer parti des Jeux Olympiques et Paralympiques** pour mobiliser l'ensemble des Parisiens et des visiteurs autour des valeurs du sport et de l'environnement ; et par la même occasion recruter et former 150 « relayeurs du climat » pour accélérer la neutralité carbone de la Ville et amplifier sa résilience.
- Sensibiliser les consommateurs à la nécessité d'avoir une alimentation plus végétale et moins carnée (régimes flexitariens) ayant un moindre impact sur l'environnement, à l'instar d'autres grandes villes (Gand, Turin, New York, etc.).

Le financement de la transition du territoire

Comme l'ont montré de nombreux experts à l'occasion de la COP21, la lutte contre le dérèglement climatique ne coûte pas plus cher mais rend indispensable la réorientation massive des investissements vers la transition énergétique. Cela suppose de se doter rapidement des outils d'analyse et opérationnels, non seulement en interne à la Ville mais aussi à l'attention des autres acteurs pour soutenir les initiatives et mobiliser les financements externes. Pour engager le financement des mesures du Nouveau Plan Climat de Paris, il est proposé notamment de :

- Dès 2018, mettre en place **un fonds d'investissement pour la transition écologique**, outil juridique et financier inédit qui permettra de mobiliser des financements privés pour soutenir le déploiement des solutions innovantes sur le territoire parisien.
- D'ici 2020, Paris devrait se doter d'un dispositif lui permettant d'accueillir du **mécénat vert** pour contribuer à l'accélération du financement des investissements publics en matière de transition écologique.
- Dès 2018, un objectif de **20% des projets du budget participatif** avec un impact sur le climat est visé.
- D'ici 2020, lancer une étude de faisabilité en vue de créer un **dispositif local de compensation carbone** envisagé comme un outil de mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour les inciter et leur permettre de réduire leur impact carbone. Il vise à permettre d'accélérer les projets de transition énergétique et écologique sur le territoire parisien et en partenariat avec les territoires ruraux en France.

L'amélioration du cadre de vie et la résilience face aux extrêmes climatiques

Outre les mesures précédemment citées, le Nouveau Plan Climat de Paris détaille d'autres mesures structurelles relevant des thématiques d'adaptation aux évolutions climatiques, de résilience, de solidarité

territoriale, ou encore de gouvernance. En cohérence avec les documents stratégiques¹ déjà adoptés et mis en œuvre par la Ville, il est notamment proposé de :

- A partir de 2018, mettre en ligne chaque année **une carte interactive des îlots et parcours de fraîcheur** accessibles à tous permettant de se rafraîchir quand il fait très chaud.
- D'ici 2020 pour des bâtiments confortables en été : élaborer **un référentiel de constructions adaptées aux évolutions climatiques** et ajouter **un volet « confort d'été » dans toutes les rénovations thermiques de bâtiments** menées par la Ville de Paris ou soumises à son autorisation.
- D'ici 2030, créer ou rendre accessible au public au moins **300 îlots ou parcours de fraîcheur supplémentaires** à Paris, ce qui contribuera à rendre la Ville plus perméable et moins vulnérable au phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Enfin, le Nouveau Plan Climat de Paris réaffirme que la transition doit être **socialement juste**. Par ses mesures, le Plan Climat de Paris vise à renforcer le bien-être des citoyens en améliorant la qualité de leur environnement immédiat. Il renforce également le lien social et aide à réduire la précarité, aussi bien énergétique, qu'alimentaire, ou encore liée à l'habitat et au transport. Ce plan d'actions contribue à développer l'activité économique et tend à limiter les fractures sociales et à orienter les modes de vie des Parisiens vers une plus grande soutenabilité. Des compétences renouvelées seront nécessaires pour accompagner la transition énergétique, qui suppose d'engager des chantiers majeurs d'évolution des usages, de rénovation des bâtiments et d'installations de production et de stockage d'énergies renouvelables, porteurs de nouveaux emplois.

Par nature, l'ambition et les objectifs du Plan Climat dépassent largement les frontières administratives et de nombreuses actions relèvent d'une plus grande solidarité et d'une coopération renforcée entre les territoires, au premier rang desquels figure l'échelle métropolitaine. La Métropole a confirmé au travers de son Plan Climat Air Énergie Métropolitain répondre aux enjeux de la résilience climatique et de la transition écologique de son territoire. La coopération des territoires pour définir une feuille de route commune est engagée depuis plusieurs années, la Métropole du Grand Paris anime de nombreux échanges avec les territoires pour l'élaboration conjointe des Plans Climat Air Énergie Métropolitain et Territoriaux auxquels la Ville de Paris participe activement. Souhaitant que ces échanges se poursuivent, la Ville de Paris partagera ses retours d'expériences, participera à des projets de coopération et développera des outils de financement partenariaux pour garantir un contexte favorable à la mise en œuvre de la neutralité carbone dans l'ensemble des territoires de la métropole.

Le Nouveau Plan Climat de Paris fixe des objectifs très ambitieux à court, moyen et long termes, qui nécessitent non seulement de renforcer les politiques déjà engagées mais également d'ouvrir de nouveaux champs d'action, et même souvent d'amorcer des changements structurels. Au regard de son histoire, de ses valeurs et de ses engagements, Paris se doit d'être à la hauteur de cet immense défi que représente la lutte contre le dérèglement climatique.

En conclusion, je demande à votre Assemblée de bien vouloir approuver le Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

¹ Stratégie d'Adaptation de Paris, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Stratégie Zéro Déchet, Stratégie de Résilience, Stratégie Alimentaire, Plan Économie Circulaire, Plan Parisien de Santé Environnementale, Plan Biodiversité, Plan Pluie, Plan de protection de la ressource d'Eau de Paris, etc.